
Présences :	Marie-Michelle Aubin Julie Berthelet Marie Chouinard Yannick Dulude, vice-président Marianne Giroux Jessica Labelle Boucher, présidente Geneviève Nantel Julie Pelletier Josée Pilote Charlotte St-Jean Vanessa Taglioli
Absence :	France Aubry David Bolduc Nancy McLaughlin
Directeur général :	Alexandre Marion
Secrétaire générale :	Jacinthe Fex
Personnel d'encadrement non-votant :	Annie Lamoureux
Invités :	Il n'y a aucun invité

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, ACCUEIL DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte à 18 h 00.

La secrétaire générale, madame Jacinthe Fex, effectue la prise des présences et constate le quorum.
La secrétaire générale, madame Jacinthe Fex souhaite la bienvenue aux nouvelles administratrices :
Madame Josée Pilote qui a été assermentée le 1^{er} décembre 2025
Madame Julie Berthelet qui a été assermentée le 18 décembre 2025
Madame Nancy McLaughlin qui a été assermentée le 22 décembre 2025. Elle est absente.

2. CA-2026-03-0505 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, accueil des nouvelles administratrices et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025
4. Période de questions et correspondance des élèves et du public

5. Présidence :
 - 5.1 Rapport de la présidence
6. Présentation publique du rapport annuel 2024-2025
7. Direction générale :
 - 7.1 Rapport de la direction générale et PEVR
 - 7.2 Fin des mandats pour huit membres - Processus de désignation et échéancier (Information) – SSGCT
 - 7.3 Correspondance
8. Points des services :
 - 8.1 *Admission et inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires* [RÉ-05] (Dépôt) – SRÉ
 - 8.2 *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières* [RF-03] (Dépôt) – SRF
 - 8.3 Calendrier des séances régulières du conseil d'administration :
 - 8.3.1 2025-2026 (Adoption) – SSGCT
 - 8.3.2 2026-2027 (Adoption) – SSGCT
 - 8.4 Mandat d'achat au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) : 2026-8227-50 Micro-ordinateur, portable, moniteur, tablette (Adoption) – SRI
9. Rapport des comités :
 - 9.1 Comité de vérification – 25 février 2026
 - 9.2 Comité consultatif de transport – 11 février 2026
 - 9.2.1 Modifications aux bassins – Secteur Lac-du-Cerf (Adoption) – SSGCT
 - 9.3 Comité de gouvernance et d'éthique – 4 février 2026
 - 9.3.1 *Politique sur la reddition de comptes découlant de la délégation de pouvoirs* [CA-04] (Dépôt)
 - 9.4 Comité des ressources humaines – 18 février 2026
 - 9.4.1 Structure administrative 2026-2027 (Information)
 - 9.5 Comité d'engagement pour la réussite des élèves
 - 9.5.1 Avis conformément à l'article 193.7 de la *Loi sur l'instruction publique* (Information)
10. Agenda de consentement
 - 10.1 *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles* [SG-12] (Dépôt) – SSGCT
 - 10.2 *Liste des écoles et des centres* [SG-10] (Dépôt) – SSGCT
 - 10.3 *Actes d'établissement* [SG 11] (Dépôt) – SSGCT
 - 10.4 *Politique relative aux contributions financières des parents* [RF-09] (Dépôt) – SRF
 - 10.5 Contrats de service de plus de 25 000 \$ (Information – article 18 LGCE)
 - 10.6 Déclarations sur les normes d'éthique et de déontologie – Article 4, nouveaux membres (Dépôt) – SSGCT
 - 10.7 Déclarations sur les normes d'éthique et de déontologie – Article 12, tous (Dépôt) – SSGCT
11. Autres sujets
12. Levée de la séance

L'administratrice, madame Geneviève Nantel, propose que l'ordre du jour soit adopté comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. CA-2026-03-0506 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE du 18 NOVEMBRE 2025**

L'administratrice, madame Marie Chouinard, propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025 soit adopté comme expédié sans que la secrétaire générale soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la *Loi*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES ET DU PUBLIC

Il n'y a aucune question ni correspondance.

5. PRÉSIDENTENCE

5.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTENCE

La présidente, madame Jessica Labelle Boucher, n'a pas de rapport à présenter.

6. PRÉSENTATION PUBLIQUE DU RAPPORT ANNUEL 2024-2025

Le directeur général, Alexandre Marion, présente le rapport annuel 2024-2025 du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides au point 7.1.

7. DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET PEVR

Le directeur général, monsieur Alexandre Marion, présente les différents points suivants :

- Extrait de la présentation du PREL au comité Mission persévérance;
- Actualité :
 - PNÉ / PRÉ;
 - Invitation aux candidates, candidats et partis;
 - 22^e édition de la semaine de la persévérance scolaire au CSSHL;
 - Voyages – États-Unis;
- Rencontre avec les partenaires;
- ETC;
- Rapport annuel 2024-2025.

**7.2 FIN DES MANDATS POUR HUIT MEMBRES - PROCESSUS DE DÉSIGNATION ET
ÉCHÉANCIER**

La secrétaire générale, madame Jacinthe Fex présente ce point.

Comme il apparaît au tableau synthèse déposé, les mandats de huit (8) administrateurs viendront à échéance le 30 juin prochain. De plus, le poste de membre du personnel d'encadrement sans droit de vote prévu à l'article 167.1 de la *Loi sur l'instruction publique* fera partie du processus de désignation, son mandat venant à échéance le 30 juin 2026.

Le *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services*

scolaires prévoit la procédure, les modalités, les délais et les dates à respecter pour la désignation de chacune des catégories de membres.

Un échéancier a été préparé par le Service du secrétariat général et est présenté aux membres lors de la séance.

Les premières étapes débuteront le 6 avril prochain et s'échelonneront sur plusieurs semaines. Les nouveaux membres entreront en fonction le 1^{er} juillet 2026.

Madame Fex précise la date de la cooptation, soit le 8 juin, à inscrire à l'agenda aux membres du personnel et des parents dont les mandats se poursuivent. Ils recevront une convocation officielle à cet effet.

7.3 CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Alexandre Marion mentionne que les bulletins du MEQ des mois de décembre 2025 à mars 2026 ont été déposés.

Monsieur Marion présente au conseil d'administration une correspondance reçue récemment. Une lettre provenant de Centraide, datée du 11 mars 2026, remerciant le CSSHL pour sa remarquable mobilisation dans la campagne Centraide de cette année.

Le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides (CSSHL) et le comité Mission persévérance ont lancé, le 18 février 2026, par communiqué de presse, un appel officiel aux candidates et candidats des élections provinciales.

Cet appel invite les candidats de toutes allégeances à apposer le ruban vert et blanc sur leurs affiches et leurs outils de communication pour témoigner de leur engagement envers l'éducation.

Nous sommes toujours en attente de la confirmation de l'engagement des différentes parties à la suite de cet appel.

Les membres du conseil d'administration recommandent l'adoption d'une résolution visant à appuyer la démarche du comité Mission persévérance et à diffuser ce communiqué aux partenaires stratégiques de la région afin de mobilier le plus grand nombre d'acteurs.

**CA-2026-03-0507 : INVITATION AUX CANDIDATES ET CANDIDATS
SOUTIEN À LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE
CAMPAGNE ÉLECTORALE PROVINCIALE 2026**

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides (CSSHL) et le comité Mission persévérance ont lancé, le 18 février 2026, par communiqué de presse, un appel officiel aux candidates et candidats des élections provinciales.

ATTENDU QUE cet appel invite les candidats de toutes allégeances à apposer le ruban vert et blanc sur leurs affiches et leurs outils de communication pour témoigner de leur engagement envers l'éducation.

ATTENDU QUE l'éducation est un levier fondamental pour réduire les inégalités sociales et favoriser la prospérité de nos collectivités.

ATTENDU QU'il est nécessaire d'accroître la visibilité de ce communiqué afin de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs politiques et sociaux.

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Pilote

D’APPUYER la démarche du comité Mission persévérance.

DE DIFFUSER ce communiqué aux partenaires stratégiques de la région afin de mobilier le plus grand nombre d’acteurs.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8. POINTS DES SERVICES

8.1 ADMISSION ET INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES [RÉ-05]

Le directeur général, monsieur Alexandre Marion, invite les membres à prendre connaissance du document déposé et à transmettre leurs commentaires, le cas échéant.

8.2 OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES [RF-03]

Madame Annie Lamoureux, directrice du Service des ressources financières, souligne que la version déposée est celle de l’année dernière, puisqu’une actualisation du document est en cours de réalisation. Une version révisée sera soumise pour adoption lors de la séance de juin.

8.3 CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

8.3.1 CA-2026-03-0508 : CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION - 2025-2026

Exposé du dossier :

Le calendrier des séances ordinaires pour l’année scolaire 2025-2026 a été adopté par le conseil d’administration lors de la séance du 27 mai dernier (CA-2025-05-0451).

Il est proposé d’annuler la séance du 19 mai 2026, car celle-ci est très rapprochée de la séance du 16 juin 2026 et qu’aucun dossier urgent ne nécessite la tenue d’une séance au cours du mois de mai 2026. En effet, les points à l’ordre du jour peuvent être traités lors de la séance prévue le 16 juin.

Avec ce changement, le conseil d’administration conserve un nombre de séances minimal de quatre (4) séances annuelles prescrit par l’article 162 de la *Loi sur l’instruction publique* (LIP).

ATTENDU le calendrier des séances ordinaires pour l’année scolaire 2025-2026 adopté par le conseil d’administration le 27 mai dernier (CA-2025-05-0451).

ATTENDU QUE la séance du 19 mai 2026 est à quatre semaines seulement de la séance du 16 juin 2026.

ATTENDU QU’aucun dossier urgent ne nécessite la tenue d’une séance au cours du mois de mai 2026.

ATTENDU QUE les points prévus à l’ordre du jour de la séance du mois de mai peuvent être traités lors de la séance du mois de juin.

ATTENDU QUE le conseil d'administration conserve le nombre minimal annuel requis de quatre (4) séances prescrit par l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP).

ATTENDU la section 3.4 du *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration*.

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Chouinard,

D'AMENDER la résolution CA-2025-05-0451 afin de retirer la séance ordinaire prévue le 19 mai 2026.

D'ADOPTER le calendrier révisé des séances régulières du conseil d'administration pour l'année scolaire 2025-2026 comme suit :

- 26 août 2025
- 18 novembre 2025
- 31 mars 2026
- 16 juin 2026

DE DONNER avis de cette modification conformément aux modalités prévues à la section 3.4 du *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3.2 CA-2026-03-0509 : CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - 2026-2027

Exposé du dossier :

L'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que le conseil d'administration doit tenir au moins quatre (4) séances ordinaires par année scolaire.

L'article 154 de la LIP prévoit que la première séance doit se tenir au plus tard le 1^{er} septembre de chaque année.

ATTENDU l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui prévoit que le conseil doit tenir au moins quatre (4) séances ordinaires par année scolaire.

ATTENDU la nécessité de déterminer le calendrier des séances pour l'année scolaire 2026-2027.

ATTENDU le *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration* (CA-2025-02) du centre de services scolaire, prévoyant que le conseil d'administration adopte annuellement par voie de résolution le calendrier de ses séances et en donne avis sur le site Internet, et que ces séances se tiennent habituellement à la salle de regroupement, local 136, du centre Christ-Roi.

ATTENDU l'article 154 de la LIP qui prévoit que la première séance doit se tenir au plus tard le 1^{er} septembre de chaque année.

ATTENDU la demande de la direction générale d'établir le calendrier des séances pour l'année scolaire 2026-2027.

IL EST PROPOSÉ par madame Geneviève Nantel,

D'ADOPTER le calendrier suivant des séances régulières du conseil d'administration qui se tiendront à compter de 18 h :

- 1^{er} septembre 2026
- 17 novembre 2026
- 16 février 2027
- 20 avril 2027
- 15 juin 2027

DE TENIR sur demande des membres à la présidence une (1) séance de coconstruction qui aurait lieu, s'il y a lieu, le 16 février 2027, après la séance régulière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.4 CA-2026-03-0510 : MANDAT D'ACHAT AU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) : 2026-8227-50
MICRO-ORDINATEUR, PORTABLE, MONITEUR, TABLETTE**

Le directeur général, monsieur Alexandre Marion, présente ce point.

Exposé du dossier :

Depuis 2024, un arrêté ministériel du Conseil du Trésor (AM-2024-03) oblige les organismes publics et les ministères à mandater le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) pour l'acquisition de plusieurs types de biens, dont les équipements informatiques.

Le présent mandat a pour but de combler les besoins pour l'acquisition de micro-ordinateurs de table, portables, moniteurs, tablettes électroniques, clients légers, portables infonuagiques, Chromebook, portables et tablettes durables, chariots de recharge et accessoires.

Au Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides, le montant estimé pour l'acquisition de matériel informatique est d'environ 550 000 \$ annuellement (environ 2 750 000 \$ sur 5 ans).

Le type de contrat sera à commandes et pour lequel l'un ou l'autre des contractants peut être retenu pour l'attribution d'une commande si le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % du prix le plus bas.

La durée prévue de l'engagement sera de 2 ans (29 septembre 2026 jusqu'au 28 septembre 2028) avec possibilité de reconduction pour 3 années supplémentaires.

ATTENDU l'arrêté ministériel du Conseil du Trésor (AM-2024-03), obligeant les organismes publics et les ministères à mandater le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) pour l'acquisition de plusieurs types de biens, dont les équipements informatiques.

ATTENDU QUE pour le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides, le montant estimé pour l'acquisition de matériel informatique est d'environ 550 000 \$ annuellement (approximativement 2 750 000 \$ sur 5 ans).

ATTENDU QUE le type de contrat sera à commandes et pour lequel l'un ou l'autre des contractants peut être retenu pour l'attribution d'une commande si le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % du prix le plus bas.

ATTENDU QUE l'engagement sera d'une durée de 2 ans (29 septembre 2026 jusqu'au 28 septembre 2028) avec possibilité de reconduction pour 3 années supplémentaires.

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Pilote

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Alexandre Marion, à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION – 25 FÉVRIER 2026

L'administrateur, monsieur Yannick Dulude, résume la rencontre ayant eu lieu le mercredi 25 février 2026.

9.2 COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT – 11 FÉVRIER 2026

La secrétaire générale, madame Jacinthe Fex, résume la rencontre ayant eu lieu le mercredi 11 février 2026. Une rectification est apportée au compte-rendu de la rencontre : il convient de noter l'absence de monsieur Yannick Dulude, qui avait été initialement mentionnée comme présent.

9.2.1 CA-2026-03-0511 : MODIFICATIONS AUX BASSINS – SECTEUR LAC-DU-CERF

La secrétaire générale, madame Jacinthe Fex, présente ce point.

Exposé du dossier :

Annuellement, le Service des ressources éducatives révisé l'organisation scolaire afin de s'assurer que les capacités d'accueil permettent l'inscription des élèves prévus.

Selon les prévisions du MEQ, il y aura un manque de capacité d'accueil, à prévoir d'ici 5 ans, pour les élèves de l'école des Bâtisseurs (Notre-Dame-de-Pontmain).

Le comité gestion des espaces, à la suite de sa rencontre du 9 décembre dernier, recommande une modification aux bassins dans le secteur de Lac-du-Cerf. Différentes options ont été analysées par le comité, mais ce dernier conclut de retenir l'option menant à la modification des bassins, afin que les élèves de ce secteur fréquentent dorénavant l'École aux Quatre Vents (Kiamika et Val-Barrette).

Le comité de parents a été consulté le 10 février dernier et a émis une recommandation favorable.

Le comité consultatif de transport a été consulté le 11 février dernier et a émis une recommandation favorable.

Le conseil d'établissement de l'École de la Lièvre-Sud a été consulté, le 23 février dernier à ce propos. Les membres ont émis un avis favorable à cette modification. Cependant, ces derniers recommandent de permettre aux élèves de l'école des Bâtisseurs d'y achever leur parcours primaire, alors que les nouveaux élèves seraient désormais affectés à l'École aux Quatre Vents.

Le conseil d'établissement de l'École aux Quatre Vents a été consulté également, le 10 mars dernier. Les membres sont également favorables à cette modification.

ATTENDU le manque de capacité d'accueil pour les élèves de l'école des Bâtisseurs (Notre-Dame-de-Pontmain) selon les prévisions du MEQ.

ATTENDU QUE le comité gestion des espaces recommande une modification aux bassins dans le secteur de Lac-du-Cerf.

ATTENDU QUE différentes options ont été analysées.

ATTENDU la recommandation du comité de parents.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport.

ATTENDU la consultation des conseils d'établissement des écoles aux Quatre Vents et de la Lièvre-Sud et leur avis favorable.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yannick Dulude,

DE MODIFIER le bassin du secteur de Lac-du-Cerf afin que les élèves de ce secteur fréquentent dorénavant l'École aux Quatre Vents (Kiamika et Val-Barrette), à l'exception des élèves ayant déjà amorcé leur parcours scolaire à l'école des Bâtisseurs, lesquels bénéficient d'un droit acquis leur permettant d'y compléter leur scolarité primaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE – 4 FÉVRIER 2026

La secrétaire générale, madame Jacinthe Fex, résume la rencontre ayant eu lieu le mercredi 4 février 2026.

9.3.1 POLITIQUE SUR LA REDDITION DE COMPTES DÉCOULANT DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS [CA-04]

La secrétaire générale, madame Jacinthe Fex, invite les membres à prendre connaissance du document déposé et à transmettre leurs commentaires, le cas échéant. Cette politique sera soumise à l'approbation du conseil d'administration en juin.

9.4 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES – 18 FÉVRIER 2026

L'administratrice, madame Vanessa Taglioli, résume la rencontre ayant eu lieu le mercredi 18 février 2026. Elle informe les membres du conseil d'administration à propos des points suivants :

- Gestion des effectifs,
- Structure organisationnelle, dont la direction générale adjointe (obligatoire aux termes de la LIP),
- Banque de relève en gestion,
- Procédure pour l'insertion professionnelle du personnel-cadre.

9.4.1 STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2026-2027

Conformément à l'article 88 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs*, la direction générale a la responsabilité de définir la structure administrative du centre de services. Le directeur général, monsieur Alexandre Marion, présente cette structure aux membres du conseil d'administration.

9.5 COMITÉ D'ENGAGEMENT POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Le directeur général, monsieur Alexandre Marion, fait une lecture partielle de l'avis du Comité d'engagement pour la réussite des élèves.

9.5.1 CA-2026-03-0512 : AVIS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 193.7 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Exposé du dossier :

À sa rencontre tenue le 10 février 2026, le comité d'engagement pour la réussite des élèves a préparé un avis destiné aux écoles secondaires concernant les points suivants :

1. L'organisation scolaire et des services.
2. L'assiduité scolaire, particulièrement lors de la session d'examens de juin.
3. L'offre de cours d'été.

Le conseil d'administration est maintenant invité à approuver cet avis pour ensuite le transmettre aux écoles secondaires.

ATTENDU QU'à sa rencontre du 10 février 2026, le comité d'engagement pour la réussite des élèves a préparé un avis destiné aux écoles secondaires concernant les points suivants : l'organisation scolaire et des services, l'assiduité scolaire, particulièrement lors de la session d'examens de juin et l'offre de cours d'été.

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance et approuve le contenu de cet avis.

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Pelletier,

DE TRANSMETTRE l'avis à l'École Polyvalente Saint-Joseph.

DE TRANSMETTRE l'avis à l'École du Méandre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le suivi de ce point se fera par le rapport annuel.

10. AGENDA DE CONSENTEMENT

10.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES [SG-12]

Chaque année, le Centre de services scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est offert, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

Les articles 193 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoient que le comité de parents ainsi que les municipalités doivent être consultés sur ce plan.

10.2 LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES [SG-10]

Chaque année, le Centre de services scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Il détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP).

Les articles 40, 110.1 et 193 de la LIP prévoient que le comité de parents ainsi que les conseils d'établissement des écoles et des centres doivent être consultés sur ces listes.

10.3 ACTES D'ÉTABLISSEMENT [SG 11]

Chaque année, le Centre de services scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Compte tenu de ce plan, il détermine la liste de ses écoles et de ses centres et leur délivre un acte d'établissement, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP).

Les articles 40, 110.1 et 193 de la LIP prévoient que le comité de parents ainsi que les conseils d'établissement des écoles et des centres doivent être consultés sur ces actes d'établissement.

10.4 POLITIQUE RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARENTS [RF-09]

Ce document est déposé pour consultation par les membres du conseil d'administration.

10.5 CONTRATS DE SERVICE DE PLUS DE 25 000 \$

Le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides est assujéti à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*.

L'article 18 de ladite loi stipule, entre autres, que le dirigeant d'un organisme public doté d'un conseil d'administration doit informer ce conseil de la conclusion de tout contrat de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus lors de la première réunion qui suit la date de la conclusion de chaque contrat.

Conformément aux exigences de suivi, nous transmettons aux membres du conseil d'administration la liste de contrats de 25 000 \$ et plus accordés depuis la dernière séance régulière et jusqu'au 19 mars 2026.

10.6 DÉCLARATIONS SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE – ARTICLE 4

Mise à jour du 18 novembre : Il manquait initialement deux déclarations (article 12) et une déclaration (article 4). Après réception d'un document pour chaque catégorie, seule la déclaration (article 12) de l'administratrice démissionnaire demeure manquante.

Nouvelles administratrices : Sur les trois déclarations attendues pour chacun des articles, nous en avons reçu deux. Il manque donc une déclaration (article 12) et une déclaration (article 4) à déposer.

La secrétaire générale s'assurera d'obtenir les déclarations manquantes incessamment. Par la suite, elle assurera la gestion et la conservation de ces déclarations.

**10.7 DÉCLARATIONS SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE –
ARTICLE 12**

Une mise à jour a été faite au point 10.6.

11. AUTRES SUJETS

Il n'y a aucun autre sujet.

12. CA-2026-03-0513 : LEVÉE DE LA SÉANCE

L'administratrice, madame Charlotte St-Jean, propose la levée de la séance, il est 19 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Jessica Labelle Boucher
Présidente



Jacinthe Fex
Secrétaire générale